

1. Identification

Identificateur de produit	HP Concrete Cold Patch
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Pavement Patching and Repair
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant:	Crafco, Inc.
Adresse:	6165 West Detroit St. Chandler, AZ 85226 États-Unis
Nom contact:	Jim Chehovits
No. de téléphone:	602-276-0406
Courriel:	jim.chehovits@crafco.com
CHEMTREC :	800-424-9300 (North America) + 1-703-527-3887 (International)
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.

*Les risques non précisés ici sont de type « Non classé », « Sans objet » ou « Classification impossible ».

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Sans objet.
Mention de danger	Sans objet.
Conseil de prudence	
Prévention	Sans objet.
Intervention	Sans objet.
Stockage	Sans objet.
Élimination	Sans objet.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Granite		219714-96-2	80 - 89
Calcaire broyé		471-34-1	0 - 10
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	0 - 5
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	0 - 3
DIOXYDE DE TITANE		13463-67-7	0 - 0.5
noir de carbone		1333-86-4	0 - 0.3

4. Premiers soins

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Consulter un médecin en cas de besoin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Les symptômes peuvent être retardés. Traiter de manière symptomatique.

Informations générales

Use personal protective equipment appropriate for handling. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait disperser et propager le feu. Jets d'eau directs.

Dangers spécifiques du produit dangereux

L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles n'offrent qu'une protection limitée.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter l'inhalation des vapeurs, des fumées, de la poussière et/ou des brouillards du produit déversé. Éviter tout contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs pendant l'élimination des déversements.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Éviter la formation de poussière. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Précautions relatives à l'environnement

Aucune précaution environnementale particulière requise.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire broyé (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire broyé (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire broyé (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire broyé (CAS 471-34-1)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	15 minutes	250 mg/m3	Vapeur.
	8 heures	200 mg/m3	Vapeur.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
CARBON BLACK (CAS 1333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
	8 heures	3.5 mg/m3	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Éviter tout contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Autre Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Le port d'un tablier et de manches longues est conseillé.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

Dangers thermiques Non disponible.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Granulés.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Gris.
Odeur	Type hydrocarbure.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non connu
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Cleveland coupelle ouverte
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité inférieure (%)	0.7 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	5 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	0.15 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non connu
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	16.00 - 17.00 lb/gal
Pourcentage de matières volatiles	< 2 %
Densité	2

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Inconnu(e).
Matériaux incompatibles	Matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	Irritants. Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, de traces d'oxydes d'azote et de soufre, et d'eau.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation des vapeurs/fumées créées en chauffant ce produit peut causer une irritation respiratoire avec mal de gorge, toux ou difficultés respiratoires.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucun(e) connu(e).

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
-------------------	----------------	-----------------------------

Calcaire broyé (CAS 471-34-1)

Aiguë

Orale

DL50

Rat

6450 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact de la poussière avec les yeux provoquera une irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant	
Calcaire broyé (CAS 471-34-1)	Irritant
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	Irritant
Sensibilisation respiratoire	Non classé.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Irritant pour la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	This product contains components that may cause cancer, however, after formation this product is encapsulated and the normal routes of exposure are unavailable.

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non disponible.
Danger par aspiration	Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
HP Concrete Cold Patch		
Aquatique		
Poisson	CL50 Poisson	193.2066 mg/l, 96 heures estimation

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Calcaire broyé (CAS 471-34-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>) > 56000 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) 2.9 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation	Non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Autres effets nocifs	Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Lorsque ce produit tel que fourni doit être éliminé comme un déchet, il ne correspond pas à la définition de déchet RCRA selon la norme 40 CRF 261.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Non disponible.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	16-Janvier-2019
Version n°	01
Autres informations	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : États physiques Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage Données réglementaires: États-Unis Données HazReg : Inventaires internationaux GHS: Classification